



Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230313-11_03_2023-DE



N° 11/03_2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 7 mars 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de
ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents : Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	4
Procurations :	1
Votants :	26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1,

VU le tableau des effectifs annexé,

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au
fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération tenant compte des
créations, transformations et suppressions de postes au sein de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230313-11_03_2023-DE



AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Margier', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE DE LA VERPILLIÈRE' at the top and 'Isère' at the bottom, with a central emblem.